

ATTESTATION DE REUSSITE

Au test d'aisance aquatique préalable à la pratique des activités aquatiques en Accueil Collectif de Mineurs
(arrêté du 25 avril 2012 fixant les modalités d'encadrement et les conditions d'organisation et de pratique de certaines
activités physiques en accueils collectifs de mineurs)

Ce document atteste de l'aptitude du mineur à :

- effectuer un saut dans l'eau
- réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- nager sur le ventre sur 20 mètres
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Je soussigné (Nom, Prénom) :

Titulaire du diplôme :

Numéro de diplôme : date de délivrance : __/__/____

Atteste que Melle, M. : né(e) le : __/__/____

Demeurant à :

A réussi le test.

Test réalisé : sans brassière de sécurité avec brassière de sécurité

Fait à le : __/__/____

Signature

CONSERVER L'ORIGINAL. Fournir une photocopie, le document pouvant resservir ultérieurement.

L'attestation peut être délivrée par une personne titulaire des diplômes suivants :

- du Brevet National De Sécurité Aquatique (BNSSA)
- du Diplôme d'Etat de maître-nageur sauveteur (DE de MNS)
- du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N.) ou tout autre BE des spécialités nautiques considérées